

Hubert Van Gijsegem dit ensuite quelques mots sur les principes de base que touchent les items incluent dans les statuts qui sont proposés à l'Assemblée. Il souligne à nouveau la nécessité de se donner une appartenance, une identité, désir exprimé par plusieurs personnes hors de notre regroupement, de même que la nécessité de décloisonner les professions partageant un intérêt commun.

. Réactions de l'Assemblée; échange d'informations quant à l'existence d'autres associations (autres orientations thérapeutiques), quant aux tentatives antérieures de regroupement qui n'ont pas eu de suite.

B. Fondation de l'A.P.P.Q.

a) Robert Pelletiers définit les Statuts: ce qui nous définit dans notre originalité / par rapport aux Règlements: modes de fonctionnement.

b) Lecture des Statuts, article par article.

- sont adoptés à l'unanimité et sans correction

les articles 1
2
3 b
3 c
3 d
4 a
4 b
5
6
7
8.

- sont adoptés à l'unanimité après modifications,

les articles 3 a
4 c
4 d

Modifications:

article 3 a): Il est proposé d'enlever les termes "de Freud" entre les virgules à la suite des termes "basées sur la pensée psychanalytique". Proposé par: Michèle Caron, secondé par: Suzanne Bouchard;

article 4 c): Après la virgule suivant le mot psychanalyse, sont ajoutés les termes "agrée par l'A.P.P.Q."; le mot "par" est remplacé par le mot "posséder" une formation; le mot "également" est intercalé avant les mots "agrée par l'A.P.P.Q." en fin de paragraphe.

La phrase de l'article 4 c) devra donc se lire comme suit: être accrédité, ou en voie de l'être, par un programme de formation en psychothérapie psychanalytique ou en psychanalyse, agréé par l'A.P.P.Q., ou posséder une formation jugée équivalente, également agréée par l'A.P.P.Q.

Proposé par: Hélène Richard.
Secondé par: Jean-Luc Dupuis.

article 4 d): Les termes "ou possèdent une formation jugée équivalente" sont ajoutés à la fin du premier paragraphe concernant les membres seniors; - concernant les membres juniors, les termes "d'être accrédité(e)s par un programme de formation" sont remplacés par les termes "de formation".

Proposé par: Johanne Pilon.
Secondé par: Maurice Saulnier.

c) Lecture des Règlements

Un amendement est apporté à l'article 0.3, 1.1 situant à deux (2) le nombre de membres du comité exécutif (C.E.).

Amendement proposé par: Suzanne Bouchard.
Secondé par: Hélène Richard.
Adopté à l'unanimité.

L'adoption des règlements tels qu'amendés est proposée par: Hubert Van Gijseghem.
Secondée par: Maurice Saulnier.
Adoptés à l'unanimité.

C. Election du Comité exécutif

- a) Le comité déjà en place propose de poursuivre son mandat pour un an.

Proposé par: Robert Pelletiers
Secondé par: Louise Fugère
Le comité composé de cinq (5) membres, est élu à l'unanimité.

- b) Nomination d'un substitut.

Geneviève Menassemay est proposée par Hubert Van Gijseghem et secondée par Richard Arpin; Geneviève Menassenay accepte.
Le substitut sera invité à assister aux réunions du comité.